AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0148
FR0000075673-FS0060

23 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LE TANNEUR & CIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2014, la société Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C[1]. (P.O. Box 15604 Doha, Qatar) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 18 mai 2013, le seuil de 90% des droits de vote de la société LE TANNEUR & CIE et détenir, à cette date, 3 664 856 actions LE TANNEUR & CIE représentant 5 991 023 droits de vote, soit 85,58% du capital et 90,55% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Le déclarant a précisé détenir, au 23 janvier 2014, 3 664 856 actions LE TANNEUR & CIE représentant 7 286 741 droits de vote, soit 85,58% du capital et 92,10% des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Qatar Foundation for Education, Science and Community Developpement.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 282 136 actions représentant 6 616 362 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 4 282 136 actions représentant 7 912 097 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.